



PROVINCE DE LIEGE

COMMUNE DE JALHAY

ARRONDISSEMENT DE VERVIERS

**ARRETE DE POLICE CONCERNANT ET REGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT  
DES VEHICULES A JALHAY MARIOMONT DANS LE CADRE DE LA FETE DES VOISINS.**

**La Bourgmestre,**

- Vu la demande introduite en date du 08 août 2025 par Monsieur Bernard DARDINNE, 0499/72 29 77 [bernard.dardinne@gmail.com](mailto:bernard.dardinne@gmail.com) quant à l'organisation d'une fête des voisins à Mariomont;
- Attendu que la fête des voisins se déroulera le dimanche 31 août 2025;
- Attendu qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter les accidents
- Vu la loi relative à la Police de la circulation routière
- Vu les articles 119 et 135 de la nouvelle loi communale
- Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation organisant la tutelle sur les communes de la Région Wallonne, en ses articles L1133-1° et L1133-2
- Vu la circulaire Ministérielle relative aux règlements complémentaires et de placement de la signalisation routière
- Vu l'arrêté Ministériel fixant les dimensions minimales et les conditions de placement de la signalisation routière

**ARRETE:**

- Article 1** Le dimanche 31 août 2025 de 11h00 à 14h30 la circulation des véhicules sera interdite Bois de Mariomont entre les immeubles n° 44 et n°66 excepté circulation locale.  
La route sera complètement fermée à hauteur de l'immeuble n° 57.
- Article 2** Toutes les interdictions et restrictions relatives à la Police de la circulation routière seront matérialisées par une signalisation **conforme et mise en place par les organisateurs sous leur entière responsabilité.** (signaux C3 + excepté circulation locale).
- Article 3** Les organisateurs seront tenus d'avertir les riverains de leur manifestation.
- Article 4** Les contrevenants seront punis de peines prévues par la loi
- Article 5** Expéditions de la présente seront transmises:
- o à Monsieur le Procureur du Roi/sect. Roulage de Verviers,
  - o à Monsieur le Directeur des Opérations de la Zone des Fagnes
  - o Aux services de la zone de Secours n°4 ( 112)
  - o à notre service des Travaux, + [ouvriers.voiries@jalhay.be](mailto:ouvriers.voiries@jalhay.be)
  - o à notre police locale,
  - o au demandeur

Jalhay le 20/08/2025  
Par délégation

Michel PAROTTE  
Echevin

